SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

CONTRAT DE FILIERE "PETITE FILIERE" 2024-2027

Dossier à retourner complet (avec annexes et pièces demandées) :

en version électronique à l'unité agriculture, alimentation, forêt :
Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr

Partie réservée au Dpt 73

Date d'arrivée du dossier

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

INVESTISSEMENT - Filière "petite filière"

Ce dossier de demande de subvention a vocation à être rempli par le porteur de projet souhaitant solliciter du Département de la Savoie une subvention d'investissement.

Le dossier doit être complet pour pouvoir être ensuite instruit, c'est-à-dire retourné au Département entièrement renseigné et accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires. En cas de document incomplet, le Département se réserve le droit de ne pas instruire votre demande.

En cas de problème ou de question sur la manière de remplir le présent dossier et ses annexes, l'unité agriculture, alimentation et forêt se tient à votre disposition : Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr / tél : 04 79 96 74 90

Modalités dépôt - instruction - versement

cf. annexe "modalités"

Composition du dossier à compléter :

- ☐ Demande de subvention dûment complétée (présent dossier)
- ☐ Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)
- ☐ Devis

Pour les actions qui appelleraient un cofinancement FEADER dans le cadre du Plan Stratégique National, la demande doit être saisie en ligne sur le portail des aides de la Région : www.auvergnerhonealpes.fr/aides

LE DEMANDEUR

Nom du demandeur :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Numéro SIREN / SIRET : | | | | | | | | | | | | | |

Adresse de correspondance *(si différente du siège)* :

Code postal : Commune :

Représentant légal :

Nom : ..... Prénom : ..... Qualité .....

Téléphone : Courriel :

Date de naissance : ____/____/____

Personne chargée du dossier ***(si différente)*** **:**

Nom : ..... Prénom : ..... Qualité .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION ☐

Nombre d'associés : .... Main d'œuvre : ..... ETP

Production(s) : Si membre d'un groupement, lequel :

Cheptel :

Surface : ..... Ha

Signes de qualité : AOP ☐ IGP ☐ Bio ☐

% débouchés circuit court : %

DESCRIPTIF DES INVESTISSEMENTS

voir modalités et aides du Département de Savoie dans les annexes

Axe d'intervention	Dispositif	investissement prévu	montant HT
Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau…	Investir dans les productions végétales		
	Favoriser la biodiversité dans les fermes		
Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Mener des projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles (mesure 304 du PSN)		
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Investir dans des productions végétales à enjeu de souveraineté régionale		
	Investir pour mon exploitation d'élevage		
	Soutenir les investissements spécifiques		
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Transformer et valoriser mes productions agricoles		
	Investir dans mon entreprise agroalimentaire		
	autres matériels spécifiques		

total HT : €

Descriptif projet :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant du projet HORS TAXE :		**€**
subvention du Département 73	%	**€**
autres subventions (à préciser) :	%	**€**
	%	**€**
	%	**€**
	%	**€**
Autofinancement et emprunt :	%	**€**

Calendrier prévisionnel des investissements : **début :** …….. **fin :** ……..

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : ……

SUR L'HONNEUR :

- certifie disposer d'un mandat ou pouvoir pour déposer le dossier au nom de la structure,
- certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations et cotisations sociales et fiscales,
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,
- reconnaît avoir pris connaissance des termes et conditions qu'implique une demande de subvention, notamment en termes de pièces justificatives à transmettre au Département,
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire du RIB de la structure joint

- m'engage à conserver les investissements pendant au moins 3 ans à compter du paiement de l'aide du Département

Fait le : ……/……/…….. **à :** ……

Signature :
NOM - Prénom

ANNEXE INVESTISSEMENT - Filière "petite filière"

MODALITES DE DEPOT - INSTRUCTION - VERSEMENT

Dépôt :

Le dossier est à adresser par mail au Département, unité agriculture, alimentation, forêt : Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr

Si le demandeur a déjà déposé un dossier auprès du Département, le précédent dossier doit être soldé ou demande de solde déposée pour pouvoir déposer un nouveau dossier.

Instruction :

Ce dossier a été établi dans un double objectif de transparence et de traçabilité des fonds publics. Il peut donner lieu à des échanges, demandes de compléments et/ou contrôles à la discrétion du Département.

Suite au dépôt de votre dossier, sous réserve qu'il soit complet, votre demande de subvention sera instruite par les services du Département puis présentée à la Commission permanente ou à l'Assemblée Départementale.

Chaque bénéficiaire recevra une notification de décision individuelle ou une convention à retourner signée si l'aide est >23 000€ indiquant l'objet de la subvention, le montant accordé, les modalités de calcul et de versement et en fonction de la somme accordée, les obligations d'information et de communication liées à la visibilité du soutien du Département.

Versement :

Le bénéficiaire devra faire parvenir une demande de paiement au service gestionnaire : **Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**, accompagnée de pièces justificatives mentionnées dans la décision.

Pour les aides aux investissements : le règlement de cette subvention pourra faire l'objet de deux acomptes et un solde, au fur et à mesure de l'exécution de l'opération.

Le montant de la dépense éligible retenue, constitue une donnée prévisionnelle maximale. Dans l'hypothèse où la dépense réelle, au vu des pièces justificatives, serait inférieure à cette dépense prévisionnelle, le montant effectif de la subvention sera réduit au prorata du montant réalisé.

Le non achèvement de l'action, dans un délai de trois ans à compter de la date de notification entraînera l'annulation du plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

DETAIL DES AIDES - FILIERE "PETITE FILIERE"

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *	Régimes aide
S'adapter au changement climatique	Irrigation individuelle / petits collectifs	Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	Voir modalités dans contrat thématique FONCIER				
	Irrigation - infrastructures hydrauliques agricoles	Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	Voir modalités dans contrat thématique FONCIER				
	Investir dans les productions végétales pour limiter les risques climatiques et sanitaires	Investissements permettant de protéger contre les aléas climatiques et sanitaires les productions végétales des exploitations agricoles, hors céréales et oléagineux (ex filets, serres…).	Exploitants agricoles	Taux 15 % +10 % enjeu climatique +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 203 PSN avec dépenses < 5 000 euros **	
	Accompagner les exploitations vis-à-vis des aléas climatiques	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	forfait à définir	Fonctionnement	En articulation avec calamités agricoles et régime assurantiel.	
Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement	Accompagner l'installation pour des exploitations viables et vivables	Suivi installation pendant 3 ans	Exploitants agricoles - nouvel installé hors dotation jeune agriculteur	500 euros par an dans la limite de 80 % de la dépense	Fonctionnement	Respect cahier des charges suivi nouvel installé pas de cumul avec suivi nouvel installé autre financeur	
	Accompagnement des agriculteurs en situation fragile	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	max 80 % de la dépense	Investissement	En lien avec le dispositif Réagir des Savoie	
Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau…	Investir dans les productions végétales	Matériel pour les productions végétales, permettant de limiter la pression sur l'environnement (ex désherbage mécanique, option pulvé, aire lavage)	Exploitants agricoles	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 202 PSN avec dépenses < 5 000 euros **	
	Favoriser la biodiversité dans les fermes	augmenter la biodiversité dans les fermes : haies, mares, nichoirs etc	Exploitants agricoles (PPAM)	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement		
Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Mener des projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles (mesure 304 du PSN)	Projets fondés sur des alliances, visant la création de valeur et sa répartition équitable : - organisation de l'approvisionnement alimentaire - structuration de filière	Toutes personnes physiques ou morales	Taux 70 % dépenses immatérielles 40 % dépenses matérielles	Fonctionnement / Investissement	Modalités mesure 304 PSN avec dépenses < 20 000 euros **	
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Investir dans des productions végétales à enjeu de souveraineté régionale	Investissements pour les productions végétales à enjeu de relocalisation et souveraineté régionale permettant la plantation, la récolte et le développement de toutes les productions végétales hors céréales et oléagineux.	Exploitants agricoles	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 301 PSN avec dépenses < 5 000 euros **	
	Investir pour mon exploitation d'élevage	Construction/déconstruction/extension/rénovation de bâtiments et les équipements des exploitations d'élevage	Exploitants agricoles	Taux 20 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 201 PSN hor mécanisation en zone de montagne avec dépenses < 10 000 euros **	
	Soutenir les investissements spécifiques	Equipements : bateaux, moteurs, filets….	Exploitants agricoles (pêche)	Taux 20 % +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Plafond 30 000€	

DETAIL DES AIDES - FILIERE "PETITE FILIERE"

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *	Régimes aide
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Transformer et valoriser mes productions agricoles	Investir individuellement ou collectivement dans la transformation, le conditionnement, le stockage de produits agricoles et/ou de commercialisation de produits agricoles ou transformés	Exploitants agricoles, collectivités	Taux 15 % + 5 % signe de qualité + 5% engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 302 PSN avec dépenses < 5 000 euros **	SA 108468
	Investir dans mon entreprise agroalimentaire	Investissement de transformation, conditionnement, stockage des produits agricoles ou transformés, ateliers collectifs de transformation, création/modernisation des industries agroalimentaires (IAA), conditionnement de produits	PME, collectivités : cf modalités mesure 303 PSN	Taux 15% + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 303 PSN uniquement projets avec approvisionnement local majoritaire, avec dépenses < 100 000 euros **	SA 108468
	Maintien des outils d'abattage de proximité	Modernisation des outils d'abattage du territoire	Abattoirs de proximité	jusqu'à 40 %	Investissement		
	Autres matériels spécifiques	Favoriser la mise en place d'un réseau de consigne des contenants en verre ou la création de stations de lavage		Taux à définir	Investissement		
Améliorer et maitriser le foncier agricole	Porter du foncier pour produire plus en filières déficitaires	Acquérir du foncier pour installer des exploitants	Exploitants agricoles	prise de capital à la SCIC Foncière	Investissement		
	Accèder au foncier agricole et l'améliorer collectivement	Actions collectives en faveur de la protection du foncier agricole : ex achat ferme pour maraichage, reconquête friches agricoles…	voir modaliés dans le contrat thématique foncier				
	Accéder au foncier agricole	Reconquête terrain : défrichage, remise en état, aménagement de parcelles en pente, accessibilité aux bâtiments (chemin) pour passage de camion (poids lourds)	voir modaliés dans le contrat thématique foncier				

* les seuils de dépenses correspondent aux seuils des dispositfs FEADER. Mise à jour juin 2024
Des priorités par type d'aide ou de filière pourront être définies en fonction de la disponibilité budgétaire
Cumul plan de filière Région, aides FranceAgriMer,... possible si précisé dans plan de financement et dans la limite des taux maximum d'aides publiques

** Intervention possible pour les dossiers non sélectionnés dans le FEADER au regard des enveloppes budgétaires ou non éligibles au FEADER sur des critères techniques : dispositions et modalités au cas par cas
Intervention possible pour des dossiers particuliers en complément de l'aide du FEADER : critères et modalités au cas par cas